

ARRÊTÉ N° 2023 – 26

RELATIF AU JURY D'EXAMEN DU PROGRAMME D'ÉTUDES POLITIQUES SEMESTRIEL (PEPS) – 2023-2024

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'IEP n°2019/07/06-12 du 6 juillet 2019 relative à la modification du règlement du PEPS ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys d'examen du certificat du programme d'études politiques semestriel pour l'année universitaire 2023-2024 sont composés :

Présidente : Madame Delphine CHAZALON

Membres : Madame Émilie COULON et Madame Émilie ROMERO

Article 2 : Le Secrétaire général et le Directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 15/11/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 16/11/2023